ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Division des personnels et des moyens du 1er degré

Affaire suivie par : Anne-Marie Robin
Catena D'Alu
Téléphone : 04.79.69.16.36
Mél : ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N. 73
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Chambéry, le 9 novembre 2022

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

s/c de

Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

Objet : I - Mouvement interdépartemental des enseignants du 1er degré.
II - Mouvement sur postes à profil POP
Rentrée scolaire 2023

Références :
Note de service du 20/10/2022 (NOR : MENH2229953N) relative à la mobilité des personnels enseignants du 1er degré – rentrée scolaire 2023
Lignes directrices de gestion du 25 octobre 2021
BOEN n° 40 du 27 octobre 2022

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service citée en référence relative au changement de département des enseignants du 1er degré pour la rentrée 2023. Cette note est consultable sur le PIA.

I – Le mouvement interdépartemental

Les demandes de changement de département seront formulées par Internet sur l'application SIAM (système d'information et d'aide aux mutations) du **mercredi 16 novembre 2022 à 12h00 au mercredi 7 décembre 2022 à 12h00.**

La présente note apporte des précisions complémentaires concernant :
- la mise en œuvre au niveau départemental du dispositif d'aide et conseil
- le calendrier des opérations
- la majoration exceptionnelle de barème

1 – INFORMATION ET CONSEIL A L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

Afin d'accompagner les enseignants qui demandent leur mutation, le ministère a mis en place **un dispositif d'accueil et de conseil téléphonique d'aide au 01 55 55 44 44 du 14 novembre 2022 au 7 décembre 2022**.

Après la clôture des inscriptions sur SIAM, soit à compter du jeudi 8 décembre 2022, les enseignants pourront s'adresser à leur « correspondant mouvement » de la Direction des services de l'Education Nationale de la Savoie qui les informera sur **le suivi de leur dossier** jusqu'à la fin des opérations de validation des vœux et barèmes, le vendredi 10 février 2023.
TOUTE DEMANDE DE MUTATION EFFECTUEE APRES LE 7 DECEMBRE 2022 ET NE CONCERNANT PAS UN EVENEMENT IMPREVISIBLE INTERVENU APRES CETTE DATE NE POURRA ETRE RETENUE.

CELLULE MOUVEMENT DE LA DIRECTION DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SAVOIE

Téléphone : 0810.005.073
Ouverture de l'accueil téléphonique :
du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 10 février 2023.
Horaires :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
(sauf du 21/12/2022 au 03/01/2023).

2 – CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022	Ouverture de la plateforme « Info mobilité » entre 9 :30 et 19 :00 (n°de téléphone : **01 55 55 44 44**)
MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 **A PARTIR DE 12H00**	Ouverture de l'application SIAM : Début de la saisie des demandes par les candidats (créations, modifications, annulations possibles)
MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 **A 12H00**	**Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité »**
A PARTIR DU **JEUDI 8 DECEMBRE 2022**	Au niveau de la DSDEN 73 : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 **AU PLUS TARD**	Retour des confirmations de demande de changement de département vérifiées, complétées, datées et signées, accompagnées des pièces justificatives à la DSDEN 73 (cachet de la poste faisant foi). **Toute confirmation non retournée dans les délais fixés par la DSDEN 73 invalide la participation du candidat.** Date limite de retour des demandes de majoration exceptionnelle de barème (cf annexe) Pour les demandes formulées au titre du CIMM, un formulaire à compléter est disponible sur le site : https ://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498
JUSQU'AU LUNDI 16 JANVIER 2023	Date limite de réception dans la DSDEN 73, des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale Les formulaires permettant de solliciter une demande tardive sont disponible sur le site : https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498
MARDI 17 JANVIER 2023	Affichage des barèmes dans SIAM
DU MARDI 17 JANVIER AU MERCREDI 31 JANVIER 2023	Phase de sécurisation et de correction des barèmes par la DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.
LUNDI 6 FEVRIER 2023	Affichage des barèmes définitifs arrêtés par les IA-DASEN dans Siam (ils ne sont plus susceptibles d'appel)

VENDREDI 10 FEVRIER 2023	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation(cachet de la poste faisant foi)
MARDI 7 MARS 2023	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation par messagerie I-PROF

3 – MAJORATION DES BAREMES

Les enseignants qui ont l'intention de solliciter une majoration exceptionnelle du barème au titre du handicap sont invités à remplir l'imprimé joint en annexe et à le retourner, accompagné des pièces justificatives au plus tard le mercredi 15 décembre 2021 à la Direction des services de l'Education Nationale de la Savoie Division du 1er degré **et à prendre rendez-vous avec le médecin de prévention au plus tard le 6 janvier 2023.**

Concernant les éléments de classement de demandes pour le mouvement interdépartemental, je vous invite à prendre connaissance du Bulletin Officiel précité.

II – Le mouvement sur postes à profil POP

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil est reconduite en 2023.
Ce dispositif appelé « mouvement POP » est organisé en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Il est rappelé que l'acceptation par le candidat retenu dans le cadre du mouvement POP vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.

1 – CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT POP

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022	Ouverture de la plateforme « Info mobilité » entre 9 :30 et 19 :00 (n°de téléphone : **01 55 55 44 44**)
MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 **A PARTIR DE 12H00**	Ouverture de la saisie des candidatures sur l'application COLIBRIS
LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 **A 12H00**	Fermeture de la plateforme de candidature COLIBRIS
DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 AU JEUDI 5JANVIER 2023	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement
COURANT JANVIER 2023	Communication des résultats (calendrier à venir)

2 – INSTRUCTIONS DES DEMANDES ET ORGANISATION DES ENTRETIENS

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste.
Un enseignant peut candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP, il doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.

Les DSDEN examinent les candidatures et les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués via l'outil Colibris à un entretien.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu.

Bien cordialement,

François COUX